

# MAIRIE DE LAUZERTE

## Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 06 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 06 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes DENIS, TAURAN

Mrs AUNAC, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO.

Procurations : CHAMBON à GERCAIS DELTEIL à GIORDANA GUICHARD à DENIS

Excusé : BEZY BOILLON PARDO,

Secrétaire : PIERASCO JEAN-FRANCK

Le compte rendu du 22/11/2018 :

Questions diverses : J. Chambon demande que soit notée son intervention sur l'exercice tempête :

Demande à M. le maire, si la sirène fonctionne ?

Réponse de M. le Maire Elle n'est pas utile, Il y aura des sifflets et mégaphones !

Le compte rendu est adopté à l'unanimité après modification

M. Le Maire fait lecture de la lettre des remerciements de Mme Anne Noiroot-Nerin pour les marques de soutien apportées lors du décès de JP. MAITRE.

### 1. SIGNATURE CESSION DROIT AU BAIL, PURGE PACTE DE PREFERENCE ET SIGNATURE DU NOUVEAU BAIL MIXTE :

Des modifications sont proposées par les notaires représentant les différentes parties concernant le bail du camping et le loyer de la maison d'habitation :

- Monsieur le Maire rappelle que le bail commercial ci-dessus visé prévoit notamment un pacte de préférence au profit de la commune de LAUZERTE, en cas de cession et qu'il doit faire l'objet d'une renonciation,
- Monsieur le Maire rappelle que la commune a versé le montant du devis des travaux restant à réaliser à M et Mme Auray en janvier 2018 pour réaliser les plages de la piscine
- Monsieur le Maire rappelle que suite à la libération de la maison servant de logement de l'exploitant, il est nécessaire de signer un nouveau bail qui sera indissociable du bail commercial relatif à l'exploitation du camping et à ce titre, il est donc nécessaire qu'un bail mixte commercial

**Adopté à la majorité.** 2 voix contre : J. Chambon, H. Gervais.

H. Gervais pour J. Chambon, s'interroge sur plusieurs points :

- frais d'actes pour la collectivité : **R** = 1 seul acte à charge pour la commune
- que fait-on des baux existants : **R** = pas de signature à ce jour
- combien de conseils (municipaux) faut-il pour régler cette signature : **R** = après lecture du contenu du bail, les différentes parties ont fait de nouvelles propositions (qui vont dans le sens souhaité par la commune).
- quelle est la nature du bail : **R** = il s'agit d'un bail mixte

## **2. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE : lavage des maillots des équipes de rugby et de football de Lauzerte :**

Afin de libérer du temps à l'agent municipal chargé des lavages des maillots, une convention avec l'EHPAD « la Médiévale Argentée » est proposée pour cette prestation, moyennant un tarif par lavage et suivant la quantité (20 € pour 45 maillots rugby, 10€ pour 20 maillots foot).

Après débat, et dans l'attente que l'association de foot vétérans se mette en conformité il est proposé de ne signer la convention que pour le lavage des maillots rugby.

Adopté à l'unanimité (Monsieur PIERASCO Président du club de Football ne prenant pas part au vote)

## **3. VENTE CHEMIN PECH D'ARGUEL :**

La commune a reçu les propositions d'achats des riverains de du chemin de Pech d'Arguel (entre les parcelles n° 249,246,247,255 et 252, section H).

Après un débat, il est convenu de lancer la procédure d'enquête publique et de prendre la décision en fonction de son résultat.

**Adoptée à l'unanimité**

## **QUESTION DIVERSES :**

M. Le Maire fait part d'un communiqué de presse de l'Association des Maires Ruraux de France et de l'Association des Petites Villes de France, qui invite les élus à ouvrir leur mairie le samedi 8 Décembre 2018. Cette ouverture a pour intérêt de recueillir les doléances et les propositions des citoyens, soit dans un cahier de doléances et de propositions soit d'écouter ceux-ci et de les retranscrire.

Le cahier sera transmis à l'association départementale AMRF qui en fera une synthèse et la diffusera au Gouvernement, au Parlement et aux médias.

Il est convenu qu'une permanence sera ouverte ce samedi 8 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h.

M. Le Maire, présente un courrier « Vœu sur le Code Animal » qui sollicite les élus de participer à l'évolution de la réglementation nationale et de faire interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et privilégier les cirques sans animaux.

Cette question sera remise à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. Le Maire informe qu'un devis a été réalisé (montant de 726.73 euros TTC) auprès de l'opérateur Orange pour la modification du standard, afin de mieux orienter les demandes téléphoniques auprès des différents services de la Mairie.

M. Le Maire rappelle qu'un agent a sollicité un aménagement de son temps de travail.

M. Le Maire informe également qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la mairie sera fermée au public le lundi matin.

D. DENIS pour C. BASSO : souhaite qu'une poubelle puisse être ajoutée à l'aire de jeux du faubourg.

CH. TAURAN : fait part que les problèmes de baisse de tension au lieu- dit « Gabille » devraient être résolus.

Fin de séance à 19h15.

**Date du prochain Conseil non fixée**